



P5-00130
750582
Eco So His

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 10

Session : 2021

Épreuve de : Économie, Sociologie et Histoire - H.E.C

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Toute destruction est-elle créatrice ?

Même les grandes catastrophes qui entraînent des destructions massives sont en fin de compte créatrices, c'est le paradoxe de la vitre cassée énoncé par Bastiat. Prenons la catastrophe nucléaire de Tchernobyl comme exemple. Bien que l'explosion du réacteur ait tué des gens, détruit la nature aux alentours ainsi que toute forme de vie, la construction d'un immense dôme pour éviter que plus de radiations ne s'échappent a requis du travail, des investissements et au final, a été bénéfique pour l'économie. Le concept de destruction créatrice est donc ambigu. L'économie étant en mouvement perpétuel, elle est composée de flux détruits et de flux créés. Néanmoins, pour que l'économie prospère il faut que la quantité de flux créés compense voire même excède la quantité de flux détruits. Or la relation entre les deux n'est pas forcément causale, une destruction n'engendre pas forcément de manière directe une création. De plus, il faut s'intéresser au type de destruction (processus de fin de vie d'une composante) et au type de création (processus de naissance d'une composante) ainsi qu'à leur effet final sur l'économie. Par exemple, il peut y avoir une corrélation entre des destructions massives d'emplois dans l'industrie et une création d'emplois massive dans le tertiaire. Cependant, en raison des différences de qualifications requises dans les deux secteurs, il peut ne pas y avoir d'ap-
-provisionnement. Dans ce cas, le mécanisme de destruction créatrice (les destructions à un instant t se retrouvent compensées par des créations à l'instant $t+1$) n'est pas valide car il

il y a bien eu destruction puis création mais la compensation n'a pas eu lieu. Nous allons donc nous demander en remontant jusqu'au XIX^e siècle tout en se restreignant aux POEM : y a-t-il toujours une création après une destruction ? Si oui, est-ce qu'elle est bénéfique à l'économie ? Nous nous rendrons bien compte que le mécanisme de destruction créatrice n'est pas en tout lieu et en toute circonstance bénéfique à l'économie. C'est pourquoi nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à la question : comment améliorer le mécanisme de destruction créatrice afin qu'il rende l'économie prospère ?

Pour cela, nous montrerons (I) en quoi le mécanisme de destruction créatrice est fonctionnel et rend l'économie prospère. Puis, nous constaterons que (II) parfois ce mécanisme peut se gripper et nuire à l'économie. Pour finir, nous verrons que (III) l'on peut faire sauter les verrous qui brident le mécanisme de destruction créatrice et l'empêchent d'être bénéfique à l'économie.

*

*

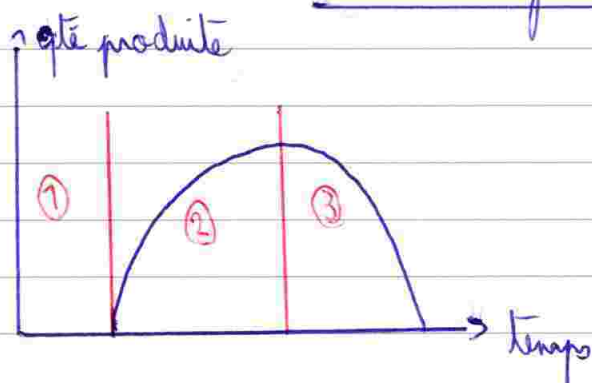
*

Pour commencer, nous constaterons en quoi la destruction créatrice appliquée au progrès technique est le mouvement cardinal du capitalisme (A). Ensuite, nous traiterons des bienfaits de la destruction créatrice monétaire (B). Pour finir, nous aborderons les avantages de la destruction des barrières tarifaires (C).

Joseph A. Schumpeter présente la destruction créatrice appliquée au progrès technique comme l'essence du capitalisme dans Capitalisme, Socialisme et Démocratie (1942). Selon lui, le progrès technique rend obsolète le produit d'hier (donc le détruit) et actuel le produit qui en découle (mouvement de création). Le progrès technique est donc en partie fondé

sur le mouvement de destruction créatrice. Il est aussi favorable à la demande l'économie par le canal de la demande (satisfait les consommateurs donc augmente la demande) et par le canal de l'offre (pour gagner en productivité, les entreprises achètent de nouveaux biens d'équipement). En s'appuyant sur la théorie du cycle de vie du produit, il affirme dans Business Cycles (1931) que cette destruction créatrice appliquée au progrès technique est à l'origine des cycles économiques. Par exemple, l'invention du moteur à explosion dans les années 1890 ainsi que celle du pneu démontable par les frères Michelin constituent une grappe d'innovation à l'origine d'un cycle de Kondratiev et donc porteur de croissance pour plusieurs décennies.

Schéma du cycle de vie du produit de Vernon:



① développement du produit

② expansion une fois mis sur un marché (création)

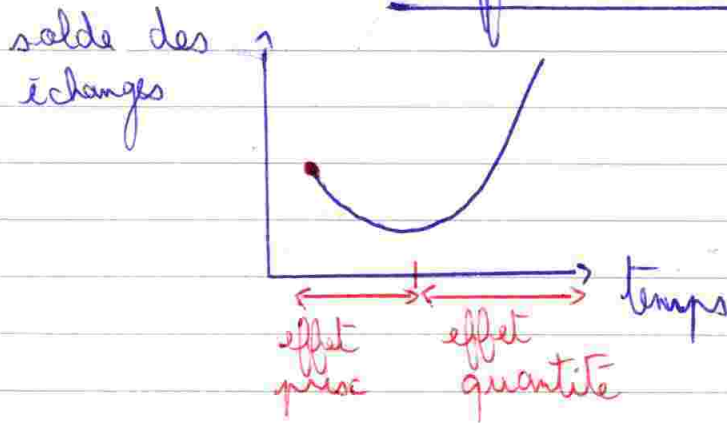
③ déclin une fois remplacé par un nouveau produit (destruction).

Les analyses de Schumpeter nous permettent d'affirmer que la destruction créatrice est vérifiée par le progrès technique grâce aux goulets d'étranglements. De plus, elle est nécessaire à l'économie et constitue une source de prospérité.

Dans une nouvelle optique, la destruction créatrice est aussi bénéfique à l'économie lorsqu'elle est appliquée à la monnaie. Le crédit concédé aux ménages et aux entreprises par les banques commerciales est un autre pilier de l'économie. Or, quand le banquier prête, il crée de l'argent ex-nihilo. La somme créée est au final détruite une fois le remboursement effectué et entre temps l'argent a été bénéfique à l'économie en augmentant les investissements et la consommation. Le mécanisme de destruction créatrice appliqué à la destruction monétaire est donc vérifié et bénéfique. De même, la destruction de

la valeur d'une monnaie (forte dépréciation) peut être bénéfique à l'économie. En effet, détruire la valeur d'une monnaie peut faire augmenter les exportations et donc créer de la richesse, à condition que l'élasticité-prix des produits soit élevée et positive.

Les effets de la destruction de la valeur d'une monnaie:



La destruction de la valeur d'une monnaie peut donc être créatrice et in fine bénéfique à l'économie.

De même, la destruction des barrières douanières peut avoir un effet similaire. A l'œuvre depuis les premiers accords du G.A.T.T. et les rounds successifs (Kennedy rounds 1964-1967) puis avec la création de l'OMC en 1995, la destruction des barrières tarifaires entre les pays (qu'elles soient tarifaires ou non-tarifaires) a créé de nombreux flux de marchandises et été bénéfique à l'économie. Le libre-échange entraîne des effets de création de trafic via le canal de l'offre (de nouveaux marchés signifient de nouvelles débouchés et donc de la production supplémentaire d'après la loi de Say), mais aussi via celui de la demande (baisse des prix et hausse du choix donc hausse de la demande). La destruction des barrières tarifaires est donc créatrice de croissance économique, le mécanisme est donc favorable à l'économie.

Pendant, on ne peut que constater l'ambivalence des zones de libre-échange, à mi-chemin entre un libre-échangeisme intégral et un protectionnisme à l'égard du reste du monde. L'existence des effets de détournement de trafic témoigne du potentiel pervers de la destruction créatrice puisque si l'effet de création de trafic est inférieur à l'effet de détournement,

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 10

Session : 2021

Épreuve de : ESH H.E.C

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

alors la destruction créatrice n'est pas favorable à l'économie.

*

* *

Par conséquent, on ne peut que constater que certaines destructions sont, certes créatrices, mais surtout nuisibles à l'économie car les créations ne les compensent pas. Nous allons constater cette ambigüité dans la destruction créatrice issue des guerres (A); celle issue des destructions d'emplois et plus largement celle de la destruction des États-Providence (B) et dans celle issue de la destruction des règles dans la finance (C).

Historiquement, les guerres sont souvent suivies de périodes de prospérité, comme celle des Trente Glorieuses après-guerre mise en avant par Jean Fourastié. Par conséquent, on a souvent considéré que les guerres étaient une source de croissance en utilisant le modèle de destruction créatrice avec les destructions pendant la guerre et les créations après-guerre lors de la reconstruction. Cependant, les guerres n'enclenchent pas plus un processus de destruction créatrice qu'un simple processus de destruction. En effet, on ne peut pas considérer les créations d'après-guerre comme des créations au sens de Schumpeter puisqu'elles n'ont rien de nouveau ni d'innovant : on ne fait que reconstruire ce que l'on a détruit, on ne fait que rattrapper le temps perdu. La destruction créatrice que l'on attribue aux guerres n'en est donc pas une.

Dans une autre optique, on peut s'intéresser aux conséquences de la destruction créatrice sur l'emploi. Clément Malgouyres affirme qu'entre 2007 et 2011, les délocalisations en Chine ont supprimé 90 000 emplois dans l'industrie en France. Or, le marché du travail étant le marché le plus éloigné de la C.P.P. selon Walras, le retour à l'équilibre peut ne pas avoir lieu. Sur la même période, les créations d'emplois concernaient le tertiaire. Or, le marché du travail en France étant peu flexible (peu de mobilité professionnelle) l'appariement n'a pas eu lieu. Cela explique en partie pourquoi le taux de chômage français n'est pas descendu en-dessous de 7% depuis des décennies. De même, ces destructions d'emplois, en plus d'être nuisible à l'économie en développant le chômage, peuvent entraîner des conflits sociaux, en témoignent la révolte des canuts lyonnais en 1831 qui scandaient « vivre en travaillant, mourir en combattant ».

Plus généralement, on considère que l'Etat-Providence a connu une triple crise en France dans les années 1980, terme de Pierre Rosanvallon. Il a connu en même temps une crise d'efficacité, une crise de légitimité et une crise de financement qui ont entraîné une destruction partielle. Or, les solidarités traditionnelles étant en déclin depuis la fin du XIX, cette destruction partielle de l'Etat-Providence n'a pas été compensée et l'on assiste depuis à une augmentation de la précarité. Par conséquent, que ce soit dans les emplois ou plus généralement dans la protection sociale, le mécanisme de destruction créatrice est défaillant et peut ne pas contribuer à la prospérité d'une société.

En plus d'un démantèlement de l'Etat-Providence, les années 1980 marquent la destruction des règles prudentielles à propos de la finance. Bourguinat l'illustre avec sa notion des 3D (désintermédiation, dérégulation, déclassement). Cependant,

cette financiarisation de l'économie est devenue néfaste à partir des années 1980 qui marquent la ré-intermédiation des banques. Grâce au développement de la titrisation, possible grâce à la destruction des règles, les banques sont passées d'un modèle « originate and hold » où elles assument les risques de leur prêt à un modèle « originate and distribute » où elles se débarrassent des risques grâce à la titrisation. Ce passage a incité les banques commerciales à prendre des risques inconsidérés car elles n'en assumaient pas les conséquences. Par exemple, les crédits subprimes étaient octroyés à des ménages peu solvables voulant acheter une maison. En cas de défaut de paiement, les banques comptaient sur la revente des maisons pour être remboursées. En octroyant ces prêts, elles ont contribué à faire grossir une bulle immobilière. Cependant, cette dernière a éclaté en 2007 et a été l'origine de ce que Krugman a nommé la Grande Récession, l'une des pires crises du capitalisme. Le prix des maisons ayant dégringolé, les banques ne pouvaient pas à la fois revendre les maisons des ménages insolvables et se couvrir totalement. Leur bilan est donc devenu fortement négatif donc le canal du crédit s'est contracté et la crise s'est transmise à l'économie réelle. A l'origine de cette crise, on retrouve donc la destruction des règles financières qui a certes été créatrice mais qui, au final, a eu des effets pervers trop importants pour que l'on puisse, ce qui justifie que parfois le mécanisme de destruction créatrice ne peut être bénéfique à l'économie que sous certaines conditions.

On retrouve cet enjeu dans un autre sujet : l'environnement. La croissance économe des Trente Glorieuses a prouvé que la destruction de l'environnement est créatrice et bénéfique à l'économie. Cependant, ce n'est qu'une vision de court terme puisque à long terme, le changement climatique nuira à l'économie et à la société dans son ensemble. On en déduit donc que le mécanisme peut être grippé et défectueux. Cependant, il existe des moyens pour éviter qu'il nuise à l'économie voire même pour le ré-habiter.

*
* *

Nous allons donc constater quels sont ces vents contraires qui empêchent le mécanisme de destruction créatrice de fonctionner correctement (A); nous verrons que ce ne sont pas des fatalités (B); mais aussi qu'ils peuvent être combattus grâce à une intervention réfléchie de l'Etat (C).

Robert Gordon constate dans Is the US Economic Growth Over? que depuis plusieurs années la croissance américaine stagne. Il considère que cette stagnation est due à un dysfonctionnement du mécanisme de destruction créatrice: il a contribué à développer des « vents contraires ». Parmi ceux-ci, on retrouve le démantèlement des Etats-Providence et le risque écologique, déjà évoqués. Mais surtout, il affirme qu'une « stagnation séculaire » nous attend car on aurait atteint la frontière technologique. Autrement dit, Gordon considère que les innovations sont de moins en moins disruptives ce qui rend le mécanisme de destruction créatrice appliqué au progrès de Schumpeter totalement obsolète. A notre époque, ce ne serait pas que la destruction créatrice ne bénéficie pas à la société mais plutôt que ce mécanisme est de plus en plus rare. Par conséquent, la destruction créatrice est un terme obsolète pour Gordon.

Cependant, des auteurs comme Brynjolfsson et McAfee contestent cette thèse en affirmant que si l'on ne constate pas directement l'impact des NTIC de la Révolution des NTIC sur les grandes variables économiques, c'est parce qu'il existe un délai entre introduction d'une innovation dans l'économie et son utilisation à son plein potentiel. Ils font aussi remarquer que l'Etat a toutes les clés en main pour favoriser le déblocage du mécanisme de destruction créatrice. En effet, Aghion fait remarquer dans La Destruction Créatrice (2021) l'importance des arrangements institutionnels pour favoriser la destruction créatrice. Il pointe à juste titre que l'école devrait être gratuite partout, même dans l'enseignement supérieur et que des politiques de formation sont nécessaires.

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 10

Session : 2021

Épreuve de : ESH - H.E.C

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Selon Aghion, ces mesures permettraient de développer le stock de capital humain nécessaire afin de pouvoir profiter de la révolution des N.T.I.C mais aussi préparer une 4^{ème} révolution industrielle fondée sur l'intelligence artificielle.

En ce qui concerne les autres vents contraires (destruction de l'environnement et destruction des règles financières), c'est Jean Tirole dans l'Economie du Bien Commun (2016) qui propose des solutions pour éviter les effets pervers de ces destructions créatrices. En ce qui concerne la régulation de la finance, il invite l'Etat à créer des autorités de contrôle indépendantes et à réguler le marché oligopolistique des agences de notation (Fitch, Moody's et Standard and Poor se partagent 90% de ce marché). D'après lui, ces deux solutions permettraient de réduire l'aléa moral sur les marchés financiers mais aussi d'adopter la meilleure régulation possible de aux-ci en nommant des experts dans lesdites agences indépendantes.

En ce qui concerne l'environnement, il établit qu'une taxe carbone étendue à l'ensemble des pays au même montant est la solution optimale. En effet cela éviterait toute délocalisation pour polluer et mettrait fin aux « paradis polluant ».

Il précise aussi que pour être viable, ce mécanisme devrait être accompagné par des transferts financiers du Nord vers le Sud pour éviter un accroissement des inégalités de développement. Selon lui, la taxe carbone devrait atteindre plus de 130 euros la tonne si l'on veut respecter les accords de Paris.

objets des

L'ensemble de ces mesures permettrait de mettre fin aux effets pervers et rendre la destruction créatrice bénéfique aux sociétés.

*

*

*

Pour conclure, la destruction est créatrice dans bien des domaines, cependant il faut voir plus loin et se demander si elle est bénéfique à l'économie. Appliquée au progrès technique, à la création monétaire et aux barrières douanières on constate que la destruction est à la fois créatrice et bénéfique à l'économie. Cependant, ce mécanisme peut être trompeur, comme dans le cas des guerres et il peut même avoir des effets pervers quand il touche à l'environnement, la finance, les emplois et les États-Providence, ce qui témoigne de la nécessité de réguler la destruction créatrice. De même, le mécanisme de destruction créatrice peut aussi tomber en panne comme le fait remarquer Gordon en parlant de l'innovation. Cependant, ce n'est pas une raison de le considérer comme obsolète. En ce qui concerne la panne du mécanisme de destruction créatrice appliqué au progrès technique, Aghion affirme que de nouveaux arrangements institutionnels sont nécessaires pour augmenter le stock de capital humain et favoriser la destruction créatrice. En ce qui concerne les effets pervers de cette dernière sur l'environnement et la finance, Tirole propose d'instaurer une taxe carbone et de créer des autorités indépendantes afin de réduire ces effets pervers au maximum et profiter des effets bénéfiques de la destruction créatrice.

